Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Affiché le

ID: 035-213501265-20230711-CNE23\_159-DE



# CONSEIL MUNICIPAL

# DÉLIBÉRATION N° 23-159 – 11 juillet 2023

# Commande publique Marchés publics

Membres en exercice: 29

Quorum: 15 Présents: 18

Pouvoirs: 5

Votants: 23

### Présents:

Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE - Mathieu LUCAS MOUNIER - Jean-Philippe MEHU - Jean LEMOINE - Anne GADBY - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Sandrine THURET - Cédric BINET - Matthieu CHANEL - Julien DUBOIS - Sylvie LE LAY - Thierry PRESSARD - Michèle MOTEL - Audrey GROSHENY - Bruno MARGOTTIN

#### Excusés:

Isabelle LEBOURDAIS – Hermine TOFFOLETTI – Joël SIELLER – Pascale THEZE – Catherine CHERIF – Patrick JUMEL – François CHARMETEAU – Quentin PILLET

#### Absentes:

Françoise LEBRUN - Hélène LE BARS - Patricia AUGUIN

#### Pouvoirs:

Isabelle LEBOURDAIS à Sandrine THURET – Hermine TOFFOLETTI à Laurence BIENNE – Joël SIELLER à Dominique DELAMARRE – Pascale THEZE à Nadine JOUAULT – Catherine CHERIF à Cédric BINET

# Secrétaire de séance :

Sandrine THURET

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le quatre juillet deux mille vingt-trois, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

# Réhabilitation de la Mairie 3ème tranche – Avenants aux marchés de travaux

Par délibérations n° 22-056 et 22-121 en date des 29 mars 2022 et 31 mai 2022 respectivement, le Conseil municipal a notamment autorisé le Maire à signer les marchés de travaux liés à la réhabilitation de la Mairie – 3ème tranche avec les entreprises suivantes :

-	Lot n° 1	Démolition, gros œuvre, avec l'entreprise COREVA	pour un montant de 262 126,53 € HT	
-	Lot n° 4	Menuiseries extérieures, avec l'entreprise ARIMUS	pour un montant de 128 000,00 € HT	
-	Lot n° 7	Faux plafonds, avec l'entreprise GAUTHIER PLAFONDS	pour un montant de 11 820,00 € HT	
=	Lot n° 10	Electricité, avec l'entreprise LUSTRELEC	pour un montant de 69 500,00 € HT	

Par délibération n° 23-081 en date du 28 mars 2023, le Conseil municipal a autorisé la signature des avenants n° 1 pour les lots suivants :

-	Lot n° 1	Démolition, gros œuvre	pour un montant de	33,77 € HT
_	Lot n° 8	Revêtements de sols	pour un montant de	2 998,25 € HT
-	Lot n° 10	Electricité	pour un montant de	843,97 € HT
-	Lot nº 11	Chauffage, ventilation, plomberie	pour un montant de	566,10 € HT

Par délibération n° 23-116 en date du 30 mai 2023, le Conseil municipal a autorisé la signature des avenants n° 1 et n° 2 pour les lots suivants :

-	Lot n° 4	Menuiseries extérieures	pour un montant de	1 552,69 € HT
	Lot n° 6	Cloisons sèches	pour un montant de	742,82 € HT
	Lot n° 1	Démolition, gros œuvre	pour un montant de	15 233,33 € HT
-	Lot n° 10	Electricité	pour un montant de	1 149,47 € HT

Envoyé en préfecture le 12/07/2023 Reçu en préfecture le 12/07/2023

Affiché le

ID: 035-213501265-20230711-CNE23\_159-DE

Dans le cadre de l'exécution des marchés, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires et des prestations sont à supprimer. Les modifications portent sur les prestations suivantes :

 Lot n° 1 Démolition, gros œuvre

Suppression des travaux d'aménagement du parvis de la Mairie pour un montant de

- 18 000,00 € HT

Lot nº 4 Menuiseries extérieures

Modification du type de vitrages du sas d'entrée de la Mairie et de la porte automatique de

l'accès du pôle Enfance jeunesse pour un montant de 1 918,23 € HT

Lot nº 7

Aménagement d'un faux plafond démontable dans le placard de la salle de permanence et au rez-de-chaussée de la cage d'escalier Est, ainsi que pour habiller le pan de bois au R+1

pour un montant de 614,50 € HT

Lot nº 10 Electricité

Arrivée électrique dans le cadre d'une borne d'information extérieure pour un montant de

602.37 € HT

Considérant l'avis favorable des Commission Finances – Budgets et Commission des Marchés Publics MAPA (pour le lot n° 7 Faux plafonds), réunies respectivement les 3 et 11 juillet 2023,

Etant entendu l'exposé de Jean LEMOINE,

# Il est proposé:

1°) De passer un avenant n° 1 au marché de travaux suivant :

 Lot n° 7 Faux plafonds pour un montant de

614,50 € HT

2°) De passer un avenant n° 2 au marché de travaux suivant :

- Lot n° 4

Menuiseries extérieures

pour un montant de

1918,23 € HT

3°) De passer des avenants n° 3 aux marchés de travaux suivants :

- Lot n° 1

Gros œuvre

pour un montant de

- 18 000,00 € HT

- Lot nº 10 Electricité

pour un montant de

602,37 € HT

4°) D'autoriser le Maire à les signer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique

La secrétaire de séance.

**POUR AMPLIATION** CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 12/07/2023

-Publication en ligne le 12/07/2023

Sandrine THURET

-Notification Le Maire.

Dominique DELAMARRI

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ			
Les voies de recours	Les <b>dél</b> ais		
Devant le Maire			
. Le recours gracieux	Si le recours gracieux est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.		
Devant le Tribunal Administratif			
. Le recours contentieux	Le recours contentieux doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site <u>www.telerecours.fr</u> .		